
Conférence du désarmement

12 janvier 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 janvier 2017, adressée au Président de la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la liste des résolutions et décisions sur des questions de désarmement et de sécurité internationale, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la liste des résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement, ainsi que des autres résolutions et décisions consacrées ou touchant à des questions de désarmement et de sécurité internationale.

(Signé) António Guterres

GE.17-00499 (F) 230117 240117



* 1 7 0 0 4 9 9 *

Merci de recycler



-
- À sa soixante et onzième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement :*
-
- I.*
- 71/30** Conclusion d'arrangements internationaux efficaces visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes (dixième, onzième, douzième, treizième et seizième alinéas du préambule et paragraphes 2, 4 et 5 du dispositif)
- 71/31** Prévention d'une course aux armements dans l'espace (sixième, onzième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième alinéas du préambule et paragraphes 5, 6 et 8 du dispositif)
- 71/32** Non-déploiement d'armes dans l'espace en premier (septième alinéa du préambule et paragraphes 2 et 3 du dispositif)
- 71/40** Désarmement régional (paragraphe 1 du dispositif)
- 71/41** Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional (paragraphe 2 du dispositif)
- 71/42** Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (sixième et septième alinéas du préambule et paragraphe 3 du dispositif)
- 71/49** Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires (douzième alinéa du préambule)
- 71/54** Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire (vingtième alinéa du préambule et paragraphe 16 du dispositif)
- 71/55** Impératifs éthiques pour un monde exempt d'armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule)
- 71/58** Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (douzième et treizième alinéas du préambule)
- 71/63** Désarmement nucléaire (seizième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième alinéas du préambule et paragraphes 16, 17 et 20 du dispositif)
- 71/67** Vérification du désarmement nucléaire (paragraphe 5 du dispositif)
- 71/71** Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (treizième alinéa du préambule et paragraphes 4, 7 et 14 du dispositif)
- 71/74** Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement (paragraphe 5 du dispositif)
- 71/75** Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires (neuvième alinéa du préambule et paragraphes 1 et 2 du dispositif)
- 71/81** Rapport de la Conférence du désarmement (premier, deuxième, troisième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième, onzième et douzième alinéas du préambule et paragraphes 1 à 10 du dispositif)

À sa soixante et onzième session, l'Assemblée générale a adopté les résolutions suivantes, dans lesquelles il est fait expressément mention de la Conférence du désarmement :

| | |
|---------------|---|
| 71/82 | Rapport de la Commission du désarmement (paragraphe 2 et 11 du dispositif) |
| 71/258 | Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire (cinquième alinéa du préambule et paragraphe 14 du dispositif) |
| 71/259 | Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (deuxième, quatrième, cinquième et sixième alinéas du préambule et paragraphes 1, 4, 5 et 6 du dispositif) |

II. Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale :

| | |
|--------------|--|
| 71/26 | Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique |
| 71/27 | Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) |
| 71/28 | Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale |
| 71/29 | Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient |
| 71/33 | Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques |
| 71/34 | Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction |
| 71/35 | Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques |
| 71/36 | Action préventive et lutte contre les activités de courtage illicites |
| 71/37 | Réduction du danger nucléaire |
| 71/38 | Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive |
| 71/39 | Adoption de mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional |
| 71/43 | Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie |
| 71/44 | Transparence dans le domaine des armements |
| 71/45 | Application de la Convention sur les armes à sous-munitions |
| 71/46 | Conséquences humanitaires des armes nucléaires |
| 71/47 | Engagement humanitaire en faveur de l'interdiction et de l'élimination des armes nucléaires |
| 71/48 | Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects |

| <i>II. Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale :</i> | |
|---|--|
| 71/50 | Traité sur le commerce des armes |
| 71/51 | Hémisphère sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires |
| 71/52 | Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères et de petit calibre |
| 71/53 | Réduction du niveau de disponibilité opérationnelle des systèmes d'armes nucléaires |
| 71/56 | Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements |
| 71/57 | Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération |
| 71/59 | Mesures visant à renforcer l'autorité du Protocole de Genève de 1925 |
| 71/60 | Respect des normes environnementales dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements |
| 71/61 | Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération |
| 71/62 | Relation entre le désarmement et le développement |
| 71/64 | Consolidation de la paix grâce à des mesures concrètes de désarmement |
| 71/65 | Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale |
| 71/66 | Prévention de l'acquisition de sources radioactives par des terroristes |
| 71/68 | Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage |
| 71/69 | Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction |
| 71/70 | Effets de l'utilisation d'armes et de munitions contenant de l'uranium appauvri |
| 71/72 | Lutter contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés |
| 71/73 | Bourses d'études, formation et services consultatifs des Nations Unies dans le domaine du désarmement |
| 71/76 | Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique |
| 71/77 | Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes |
| 71/78 | Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique |

 II. *Autres résolutions consacrées à des questions de désarmement et de sécurité internationale :*

- 71/79** Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale
- 71/80** Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement
- 71/83** Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient
- 71/84** Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
- 71/85** Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée
- 71/86** Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
- 71/87** Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction
-

 III. *Décisions adoptées sur des questions de désarmement et de sécurité internationale* :*

- 71/513** Maintien de la sécurité internationale – relations de bon voisinage, stabilité et développement en Europe du Sud-Est
- 71/514** Rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement
- 71/515** Nouvelles mesures à prendre dans le domaine du désarmement pour éviter la course aux armements au fond des mers et des océans et dans leur sous-sol
- 71/516** Missiles
- 71/517** Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement
- 71/518** Programme de travail et calendrier provisoires de la Première Commission pour 2017
-

Tous les documents et comptes rendus de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale qui étaient consacrés à des questions de désarmement et de sécurité internationale ont été distribués durant la session à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, y compris aux membres de la Conférence du désarmement.

* Ces décisions seront publiées ultérieurement sous la forme d'un additif au présent document.